

**PAGES LOCALES**

15/06/2016

**FINANCES PUBLIQUES**

# Querelle sur le million d'euros solidaire

Le Pays noyonnais et ses 42 communes doivent se partager la manne issue d'un Fonds national. Le PS veut donner plus au premier, le FN défend les secondes. Ça cogne.

---

**STÉPHANE LE BARBER**

---



Le Pays noyonnais veut aider les communes à se raccorder à l'Internet à très haut débit (ici, les travaux à Bussy). D'où la quête d'une recette la plus élevée possible.

*Cette lettre, c'est vraiment forcer la main aux gens !* » Alexandre Cavé, élu FN au conseil du Pays noyonnais, ne décolère pas. Comme les 41 autres maires des villages du secteur, l'édile de Catigny a reçu un courrier de Patrick Deguise, le 19 mai. En quelques lignes, le président PS de la communauté de communes appelle les municipalités à faire le choix de la « *solidarité* » dans le mode de répartition du million d'euros attribué cette année au Noyonnais par le Fonds national de péréquation, un dispositif aidant les territoires français les plus pauvres.

La présidence du Pays noyonnais a en effet choisi l'option dite « libre », qui lui accordera la plus forte somme (648 891 €), au détriment des communes (402 052 € à se partager). Mais si la majorité des municipalités (puis, à la rentrée, les

deux tiers des conseillers communautaires) votaient contre ce souhait, d'ici août, alors c'est l'une des deux autres répartitions légales qui serait appliquée. Comme l'an dernier. Et là, la part réservée aux communes serait plus conséquente : Noyon, par exemple, pourrait percevoir jusqu'à 212 492 €, au lieu de 115 199 € en cas d'application du scénario favorable au Pays noyonnais. La communauté de communes ne toucherait plus « que » près de 339 000 €, dans l'option l'avantageant le moins.

## « TERRORISME POLITIQUE »

Pourquoi la présidence du Pays noyonnais fait-elle les yeux doux aux maires ruraux afin d'avoir la part la plus grosse possible ? Patrick Deguise donne la réponse dans sa lettre, deux mois après le vote d'un budget aux allures de cure d'amaigrissement : « *Le montant ainsi perçu par le Pays noyonnais (Ndlr : en cas de répartition « libre ») lui permettra d'alléger la facture du très haut débit des communes en prenant en charge une partie du financement du déploiement de la fibre optique, à hauteur de 70 € par prise* », argumente-t-il avant de donner un autre objectif : « *Continuer à financer les politiques publiques (...) comme les prestations périscolaires, cantine et petite enfance, dont le reste à charge est chaque année plus conséquent.* »

La manœuvre fait bondir Alexandre Cavé : « *Si on le suivait, le manque à gagner pour les communes serait très important. Elles toucheraient la même chose que l'an dernier, alors que la somme globale prévue par le Fonds a augmenté de 200 000 €. À Catigny, mon conseil municipal a voté contre l'option Deguise, le 7 juin : en écrivant que le Pays noyonnais ne pourrait plus financer l'accueil de la petite enfance par exemple, il fait du terrorisme politique.* » Conseiller FN noyonnais, Laurent Guiniot renchérit : « *Un bon gestionnaire doit anticiper ses projets et leurs financements. Le courrier du président est un aveu même de la situation : des recettes et des dépenses non maîtrisées. Alors, nous en arrivons là ...* »

Contacté par le *Courrier picard*, Patrick Deguise n'a pas donné suite à notre demande d'entretien. La querelle autour du Fonds national n'est pas nouvelle : voilà pile un an, le maire de Noyon avait accusé Alexandre Cavé de chercher à « *politiser* » les débats communautaires, alors que plusieurs municipalités venaient de se positionner contre la répartition voulue par le Pays noyonnais. Lequel des deux hommes aura le plus d'influence cette fois-ci ?

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)